

**MAITRES CONTRACTUELS DECLARES EN PERTE DE CONTRAT OU EN PERTE D'HEURES
MAITRES STAGIAIRES ET MAITRES CONTRACTUELS AFFECTES A TITRE PROVISOIRE EN 2023/2024**

A transmettre par courriel à l'adresse : mouvement2dprive@ac-lille.fr
pour le 7 mai 2024 au plus tard

Je soussigné(e) M.....

(1) Maître prioritaire en perte de contrat ou en perte d'heures

OU

(1) Maître stagiaire lauréat concours CAFEP ou 3^{ème} concours affecté à titre provisoire en 2023/2024

OU

(1) Maître lauréat concours CAER ou Bénéficiaire de l'Obligation de l'Emploi ou examen professionnel affecté à titre provisoire en 2023/2024

participe au mouvement des maîtres dans l'académie de LILLE et postule des emplois afin d'obtenir un emploi à temps complet.

Je déclare être informé(e) que je peux demander l'examen de ma situation par la Commission Nationale d'Affectation qui se tiendra le 11 juillet 2024. Cette Commission me proposera une affectation dans une (ou des) académie(s) dans laquelle (ou lesquelles) des services correspondant à ma discipline resteront vacants.

Si je n'obtiens pas un service à temps complet dans l'académie de LILLE :

(1) je privilégie l'obtention d'un contrat à temps incomplet dans l'académie de LILLE

OU

(1) je demande à participer au mouvement national et j'accepte une affectation dans une autre académie.
Dans ce cas :

(1) je privilégie l'obtention d'un contrat à temps complet dans n'importe quelle académie

OU

(1) je privilégie le critère géographique pour une quotité minimale de (à préciser)
dans l'une des académies suivantes :

- - -
- - -

Fait à, le

Signature du maître :

(1) cocher les cases correspondant à votre situation